

Missions du référent.e personne âgée en CMP

Validé en présence des référents CMP le 23/05/2023

Le référent personnes âgées en CMP a pour missions de :

- Être un interlocuteur privilégié des professionnels du champ de la gérontologie
- Faire le lien avec les établissements sanitaires pour les hospitalisations en psychiatrie
- Conseiller sur les prises en charge les partenaires qui les sollicitent
- Evaluer et orienter la personne
- Participer aux instances de concertation locales (RESAD et/ou instance personne âgée présente sur la commune)
- Emettre un avis en cas de crise, notamment auprès des EHPAD
- Faire des co-évaluation à domicile pour des situations non connues du CMP

L'articulation du rôle du référent avec l'EMPSA présente sur sa commune :

D'ici la fin de l'année 2023 l'ensemble du territoire sera couvert par une équipe mobile en psychiatrie du sujet âgé.

Il a été défini lors de cette réunion que les référents personnes âgées en CMP soit identifier comme « **référent initial** ». C'est-à-dire qu'il est la première personne à interpeller en cas de besoin. S'il rencontre une difficulté par la suite c'est à lui de contacter l'EMPSA pour un soutien ou relai éventuel.

- Pour une demande d'information : gradation en fonction de la demande exprimée : le référent CMP en première intention, puis l'EMPSA si besoin
- Si la personne n'est pas en mesure de se déplacer au CMP : c'est l'EMPSA qui interviendra
- Pour la participation aux instances locales : c'est le référent CMP qui représente la ville qui sera présent car il a déjà une connaissance du réseau ville (sauf pratique différente déjà existante)